

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 29 mai 2015
(convocation du 22 mai 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël
LA SEANCE EST OUVERTE

FIC-Fonds d'Intérêt Communal-2015-2020-Programmation initiale 2015-2018

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La programmation du Fonds d'intérêt communal (FIC) permet la réalisation d'opérations de voirie, d'assainissement pluvial, d'enfouissement de réseaux d'intérêt local, en fonction des priorités définies par les municipalités, en liaison avec les services métropolitains et dans la limite des dotations dont la répartition par commune a été arrêtée par la délibération 2014/0796 du 19 décembre 2014 et complétée par délibération 2015/9 du 13 février 2015.

Pour faciliter la programmation et améliorer la consommation des crédits, une autorisation de programme (AP) globale sur la période 2015-2020, abondée pour les trois premières années à hauteur des trois enveloppes annuelles de 2015 à 2017 a été créée pour un montant de 88 419 680 €.

L'élargissement des compétences de notre établissement public a impacté le montant de cette autorisation de programme, pour y intégrer l'enfouissement des réseaux de distribution électrique (délibération 2015/9 du 13 février 2015) à hauteur de quatre enveloppes annuelles. Ainsi le montant global de l'AP FIC s'élève à 93 763 052 €.

La gestion de cette autorisation de programme dans le système comptable et financier de Bordeaux Métropole interdit toute fongibilité des crédits entre communes différentes et permet la fongibilité des parts « voirie », « eaux pluviales » et « enfouissement » d'une même commune.

L'enveloppe FIC est rassemblée sous le programme n° 05P066 « Fonds d'intérêt communal ».

Elle est destinée à la réalisation d'opérations de maîtrise d'ouvrage métropolitaine, dont il convient d'arrêter la liste par délibération du Conseil de Bordeaux Métropole. C'est pourquoi, il est proposé ici, pour les 28 communes, une programmation d'opérations à réaliser sur la période 2015 - 2018 pour une valeur plafonnée par le montant de l'enveloppe FIC de chaque commune.

Le vote de cette programmation vaudra « décision de faire » (au stade de l'étude préliminaire) ou « confirmation de décision de faire » (au stade de l'avant projet) pour les opérations qui y sont inscrites en fonction de l'avancement du projet.

Les fiches de programmation communale, issues de l'outil financier métropolitain, sont jointes en annexe.

Chaque fiche de programmation se décompose en 3 parties :

- La partie « identité du dossier» présente la commune considérée,
- La partie « synthèse » donne une vision financière globale du FIC de la commune et permet de comparer le montant de l'enveloppe communale avec celui de la programmation,
- La partie « liste des actions » rassemble par domaine (voirie, eaux pluviales, participations...) les opérations programmées et leur valorisation.

La précision des estimations données dans ces fiches est dépendante du stade d'avancement des projets. Ainsi, elle peut varier de $\pm 20\%$ à $\pm 10\%$ selon que les projets sont au stade « étude préliminaire » ou au stade « avant projet ».

Un bilan financier, regroupant les 28 communes de la Métropole est aussi joint en annexe. En première page, il présente l'enveloppe de chaque commune et sa décomposition en part « Voirie », « Eaux pluviales » et « Enfouissement ». En seconde page, il présente le montant de la programmation proposée au vote et un ratio montant programmé / montant de l'enveloppe qui permet d'exprimer en pourcentage de l'enveloppe le niveau de la programmation. Ce ratio ne peut dépasser 100 %.

Suite à cette première programmation, il vous sera proposé, au moins une fois par an, un recalage de la programmation afin de :

- amender la liste des opérations programmées,
- ajuster le montant des opérations programmées en fonction des prévisions affinées ou des coûts réels constatés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales donnant compétence à la Métropole en matière de voirie, d'assainissement pluvial et de distribution électrique ;

VU la délibération 2014/0796 du 19 décembre 2014 décidant la création du FIC 2015-2020 et sa gestion en autorisation de programme ;

VU la délibération 2015/9 du 13 février 2015, concernant l'enfouissement des réseaux de distribution électrique venant compléter la délibération 2014/0796 du 19 décembre 2014 et réviser l'autorisation de programme du FIC 2015-2020.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il convient de programmer les opérations portées par le Fonds d'intérêt communal (FIC) et actualiser périodiquement cette programmation.

DECIDE

Article 1 : Le programme pluriannuel du Fonds d'intérêt communal est adopté selon les fiches de programmation jointes et vaut « décision de faire » ou « confirmation de décision de faire » pour les opérations qui le composent.

Article 2 : Le programme pluriannuel du Fonds d'intérêt communal fera l'objet d'au moins un recalage par an.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. DUBOS et Mme TOURNEPICHE s'abstiennent

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 5 JUIN 2015

M. PATRICK PUJOL